

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 1322 concernant les services d'Etat.

n° 1322

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 décembre 1960

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1961

Date du numéro
31 mars 1961

TEXTE INTÉGRAL

Il faut lire : 6e paragraphe : Vu la lettre du 13 janvier 1961 du Directeur général de la Compagnie d'assurances dénommée «Compagnie d'Assurances Générales Accidents, Vol, Maritimes, Risques divers, Réassurance ». Art. 1er. — M. Maurice Rost est agréé comme agent spécial de la Société d'assurances « Compagnie d'Assurances générales, Accidents, Vol, Maritimes, Risques divers, Réassurance ».